

Longjumeau, le 14 juin 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

FIXATION DES CARACTERISTIQUES DEFINITIVES DE L'OBSAR PCAS DE 18 MILLIONS D'EUROS À ÉCHÉANCE 31 DECEMBRE 2012, SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTÉE À 20 MILLIONS D'EUROS.

Le livre d'ordres du placement privé a été clos par anticipation mercredi 13 juin 2007 à midi et les conditions définitives de l'émission d'OBSAR à échéance du 31 décembre 2012 fixées.

Le montant nominal de l'émission s'élève à 18 millions d'euros. Il est susceptible d'être porté à 20 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Le prix d'exercice du BSAR a été fixé à 6,90 euros, faisant ressortir une prime de 20% par rapport au cours de référence de 5,75 euros (cours moyen pondéré des 60 derniers jours de bourse).

Les OBSAR porteront intérêt au taux annuel de 5,25 % et seront remboursées à 101% le 31 décembre 2012.

Les BSAR donneront droit à souscrire, à compter de leur date d'émission et jusqu'au 31 décembre 2012, à des actions nouvelles PCAS à raison d'une action pour un BSAR, sous réserve d'éventuels ajustements.

L'émission permettra à PCAS de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité moyenne de sa dette.

Cette émission est dirigée par Oddo & Cie, seul Chef de File

Le prospectus, visé par l'AMF le 11 juin 2007 (n°07-179), décrivant cette opération est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de PCAS (www.pcas.fr).

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

La distribution du présent communiqué dans certains pays peut constituer une infraction à la législation en vigueur. Aucune copie de ce communiqué n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée dans ces pays et notamment aux Etats-Unis, au Canada, au Japon et en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié.

Contact :

Eric Moissenot – Directeur Administratif et Financier

Tel: 01 69 09 77 85

PRINCIPALES MODALITES

Emetteur	PCAS, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 13 003 882 euros divisé en 13 003 882 actions
Code ISIN, Mnémonique de l'action	FR0000053514 – PCA
Secteur d'activité	Chimie de spécialité
Nombre d'OBSAR à émettre	30 000
Valeur nominale unitaire des OBSAR	600 euros
Prix d'émission des OBSAR	600 euros
Produit brut de l'émission	18 millions d'euros de montant nominal susceptible d'être porté à 20 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.
Clause d'extension	Le nombre d'OBSAR faisant l'objet de l'émission pourra être porté à 33 333 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension
Période de souscription des OBSAR	Le placement privé a été clôturé mercredi 13 juin à midi. L'offre au public a été clôturée le 14 juin à 17h30.
Date d'émission et de Jouissance	22 juin 2007
Garantie	Le placement des OBSAR offertes fera l'objet d'une garantie aux termes de laquelle Oddo et Cie garantira que la totalité des OBSAR pour lesquelles des ordres ont été reçus par Oddo et Cie seront effectivement souscrites à la date de règlement-livraison, le cas échéant, par Oddo et Cie en cas de défaillance de ces investisseurs.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Durée de l'emprunt	Jusqu'au 31 décembre 2012. Les obligations objets de l'offre (les « Obligations ») seront amorties en une seule fois à maturité par paiement d'un prix de 101 % de leur valeur nominale, soit 606 euros par Obligation.
Intérêt annuel	Les Obligations porteront intérêt à un taux de 5,25 % l'an payable trimestriellement à terme échu.
Amortissement anticipé des Obligations par rachats ou offres publiques	<p>La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange.</p> <p>La décision de la mise en œuvre de l'amortissement anticipé des Obligations sera exposée dans un avis Euronext et dans un avis financier publié dans un quotidien à diffusion nationale, que la Société fera paraître.</p>
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	En cas de survenance de certains cas de défaut, la masse des obligataires pourra décider l'exigibilité anticipée des Obligations.
Amortissement anticipé des Obligations au gré des porteurs en cas de Changement de Contrôle de la Société	<p>Le prix de remboursement anticipé sera déterminé de manière à ce que majoré des intérêts courus il assure, à la date de remboursement effectif, à un souscripteur initial d'Obligations (à la date d'émission des Obligations), un taux de rendement actuariel brut identique à celui qu'il aurait obtenu en cas de remboursement à l'échéance.</p> <p>Le prix de remboursement anticipé payé aux porteurs d'Obligations sera majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif.</p>
Cotation des Obligations	<p>Les Obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. Elles seront cotées séparément des BSAR. La cotation des Obligations est prévue le 22 juin 2007 sous le numéro de code ISIN FR0010480707.</p> <p>Aucune demande de cotation sur un autre marché n'est envisagée.</p>

CARACTERISTIQUES DES BSAR

Nombre de BSAR attachés à chaque Obligation	100 BSAR. Les BSAR seront immédiatement détachables des Obligations et librement cessibles.
Parité d'exercice des BSAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, un BSAR donne le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des BSAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, 3 000 000 de BSAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 23,1 % du capital et 16,6 % des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération. En cas d'exercice intégral de la clause d'extension, le nombre d'actions émis pourrait s'établir à 3 333 300, représentant 25,6 % du capital et 18,5 % des droits de vote de la Société sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la présente note d'opération.
Prix d'exercice des BSAR	6,90 euros.
Période d'Exercice des BSAR	A tout moment à compter de leur date d'émission jusqu'au 31 décembre 2012.
Remboursement des BSAR à l'initiative de la Société	La Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 1 ^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin de la période d'exercice du BSAR considéré, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro ; toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne (pondérée par les volumes de transaction de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A.) sur les dix séances de bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (i) des cours de clôture de l'action sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. et (ii) de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède 8,28 euros.
Rachat des BSAR au gré de la Société	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR.
Cotation des BSAR	Les BSAR ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. Ils

seront cotés séparément des Obligations. La cotation des BSAR est prévue le 22 juin 2007 sous le numéro de code ISIN FR0010480723.

Aucune demande de cotation sur un autre marché n'est envisagée.

Cotation des actions
provenant de l'exercice
des BSAR

Les actions nouvelles émises sur exercice de BSAR feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.

Date de jouissance des
actions remises à la suite
de l'exercice des BSAR

Les actions remises à la suite de l'exercice des BSAR porteront jouissance courante.